

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale
des Entreprises
de la Concurrence
de la Consommation
du Travail et de l'Emploi

Pôle Entreprises,
Emploi, et Economie

NOTE

Service du Fonds
social européen

à l'attention de
Mesdames et Messieurs les responsables des
organismes intermédiaires (OI) gestionnaires de
subventions globales du programme opérationnel
(PO) FSE 2007-2013 « Compétitivité régionale et
emploi » en Île-de-France

Affaire suivie par : Guillaume Fournié
Courriel : Guillaume.fournie@direccte.gouv.fr
Téléphone : 01.44.84.25.79
Télécopie : 01.44.84.25.92

Réf : DR/FG/GF-M-103
PJ :

Date : 26 JAN. 2011

Objet : Modalités reprogrammation des opérations du FSE pour le passage en statut REA
dans PRESAGE.

Conformément à la note DGEFP n° 618 du 12 juillet 2010 accompagnant la nouvelle version de PRESAGE du 21 juillet 2010, mise en ligne sur le site www.europeidf.fr, page FSE, rubrique « Instructions et outils », les opérations ou tranches annuelles qui présentent un montant de dépense réalisé égal ou inférieur au montant programmé doivent être reprogrammées au niveau réalisé et donner lieu à un réajustement dans PRESAGE (statut REA).

Ces modalités de reprogrammation et de saisie dans PRESAGE figurent dans les documents précités et ont en outre été explicitées lors de la réunion du 5 octobre 2010 à la préfecture de région, dont le compte rendu, validé par la DGEFP, vous a été diffusé par courriel du 26 novembre 2010 du service du FSE de la DIRECCTE.

Pour des raisons de sécurisation et d'harmonisation des pratiques, il est demandé aux organismes intermédiaires de ne reprogrammer que les opérations ayant fait l'objet d'une certification par l'unité de certification de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFiP) et ayant participé aux appels de fonds du FSE.

En effet, le statut REA marquant la clôture du dossier, il convient de ne l'appliquer qu'aux opérations qui ont franchi toutes les étapes de gestion et de contrôle jusqu'à la déclaration de dépenses.

Il est demandé à chaque organisme intermédiaire d'Ile-de-France de procéder de manière coordonnée à une première série d'opérations de ce type au cours du premier trimestre 2011. Cette première série doit concerner les opérations déclarées jusqu'à l'appel de fonds du 22 novembre 2010.

~~Un fichier présentant l'ensemble des opérations ayant participé aux appels de fonds concernés vous sera prochainement adressé par courriel par le service du FSE de la DIRECCTE. Ce fichier permettra d'identifier les opérations devant être reprogrammées, d'organiser la présentation de ces opérations à vos comités de sélection et de faciliter la saisie afférente à cette reprogrammation dans PRESAGE. Cette reprogrammation étant essentiellement à caractère technique, il est recommandé de procéder à des consultations écrites des comités de sélection.~~

Les opérations correspondantes doivent être enregistrées en statut REA dans PRESAGE avant le 15 avril 2011 délai de rigueur, afin notamment de permettre une visibilité des marges ainsi dégagées sur la maquette financière régionale et d'envisager d'éventuels ajustements de cette maquette.

Bien entendu, pour toute difficulté technique, vous pouvez solliciter l'appui de la plateforme d'assistance technique de la société ARAMIS, selon les modalités habituelles, et le service du FSE de la DIRECCTE est à votre disposition pour répondre à toute question autre que technique.

Enfin, à cette occasion, il vous est demandé de veiller à achever au plus vite les éventuels contrôles de service fait (CSF) qui ne seraient pas encore réalisés pour la tranche 2007, de les faire certifier (selon les processus décrits par les notes régionales du 28 mai 2009 et du 28 juin 2010) et de déclarer impérativement ces dépenses lors du premier appel de fonds FSE de 2011 (dont le calendrier vous sera communiqué, dès sa réception en provenance de la DGFIP et de la DGEFP). De même, il convient de viser un achèvement rapide des opérations de CSF, de certification et de déclarations des dépenses de la tranche 2008, et ainsi de suite pour les autres années.

Le directeur régional

Joël BLONDEL